

Les armoiries de la nouvelle commune de Basse-Allaine (JU)

Autor(en): **Cassina, Gaëtan**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **115 (2012)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les armoiries de la nouvelle commune de Basse-Allaine (JU)

Gaëtan Cassina

Les autorités communales de cette commune fusionnée tenaient à conserver l'essentiel des figures des armoiries des anciennes communes de Buix, Courtemaîche et Montignez (Ajoie, district de Porrentruy). A l'exception des armes parlantes de Buix (un buis issant de trois rochers), celles des autres communes, comme dans l'ensemble du Jura, sont des reprises de blasons de seigneurs locaux dont les lignées sont éteintes depuis très longtemps. Ces armoiries publiées en 1952 avaient été homologuées par le Gouvernement bernois en 1944. Pour satisfaire au vœu du Conseil communal, un projet à la bande chargée et accompagnée, permettant de réunir les figures des trois anciennes armoiries en les modifiant légèrement, mais en respectant leurs couleurs, a été proposé par une étudiante en architecture, jeune citoyenne du lieu. A défaut de création nouvelle, cette solution vaut par son homogénéité et par l'équilibre de sa composition qui en fait une armoirie tout à fait convenable.

Si le choix de Clos du Doubs fut exemplaire par son option innovante, quand bien même le projet initial nécessita force retouches et corrections jusqu'à la version finale¹, Basse-Allaine répond à un autre cas de figure : la combinaison des armes « léguées » par les anciennes communes réunies.

Un faux départ

Le Conseil communal tenait en effet à conserver l'essentiel des figures des armoiries des communes de Buix, Courtemaîche et Montignez, fusionnées le 1^{er} janvier 2009. Et l'affaire était plutôt mal emmanchée puisque, peu de temps après, la version choisie provisoirement par les autorités communales (fig. 1) se trouvait déjà utilisée :

- *comme entête sur le papier à lettre de la commune ;*
- *sur le site internet de la nouvelle commune, même si l'affichage se faisait progressivement en présentant d'abord les armoiries des trois anciennes communes très rapidement réunies en un seul écu ;*

– dans un article du *Quotidien jurassien*, du 3 avril 2009, qui avait au moins la sage précaution de préciser dans sa légende : «*Peut-être les nouvelles armoiries de la commune de Basse-Allaine*»².

Consulté, Hans Rüegg, de la *Schweizer Stiftung für Wappen und Fahnen*, manifesta sa désapprobation devant cette composition peu orthodoxe du point de vue héraldique. Il rappela combien peu les héraldistes goûtaient ces combinaisons reprenant l'intégralité des anciennes armes, et il préconisa d'autres solutions :

– la reprise des armoiries de la plus grande commune, estimant que cette formule convient particulièrement quand le nom de la nouvelle commune reste inchangé ;

– la reprise par la nouvelle commune des armoiries de la plus grande ancienne commune, mais en modifiant ses couleurs ;

– la création de nouvelles armoiries, formule convenant surtout lors de l'adoption d'un nom tout à fait nouveau³.

Un passé héraldique récent

De toute façon, on aurait tort de croire que les trois anciennes communes étaient dotées d'armoiries de longue date. Dans l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle, fort peu de communes étaient pourvues d'armoiries et, pour la plupart, c'est entre 1944 et 1945 seulement qu'elles en ont reçu. A l'initiative de la Société jurassienne d'Emulation, qui avait le 2 novembre 1942, (...) invité le gouvernement à enregistrer officiellement les armoiries des districts et des communes du Jura, mesure à prendre

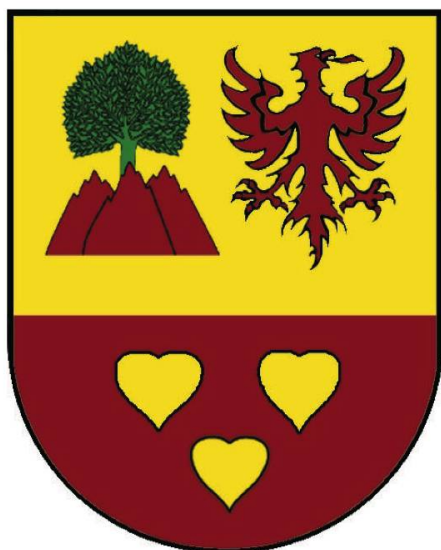


Fig. 1 : Projet initial



Fig. 2 : Armoiries de Buis (Armorial du Jura bernois, 1952)

après un examen approfondi et une épuration de ces emblèmes, le Conseil exécutif du canton de Berne nomma le 30 mars 1943 une commission chargée de soumettre aux districts et aux communes des propositions concernant la création d'armoiries nouvelles et la rectification de celles qui étaient incertaines ou héraldiquement incorrectes. Quelque temps après, les armoiries arrêtées par les communes furent homologuées par le Gouvernement. Cette mise au point des blasons des districts et des communes a mis fin à d'après discussions qui avaient surgi dans certaines localités⁴. Ainsi donc, le règne de la confusion, de l'incohérence et de la fantaisie a pris fin⁵.

Suite à la décision du Conseil communal du 18 novembre 1944, les armoiries de Buix se blasonn(ai)ent : *D'or au buisson de sinople sur trois rochers de gueules* (soit : un buisson vert au-dessus de trois rochers rouges sur fond jaune, couleur substituée à l'or) (fig. 2). Ce sont ce qu'on appelle des armes parlantes, car l'image principale correspond au nom du lieu ou de la famille. Elles se réclament du buix (sic) qui croît en abondance sur les rochers surplombant le village⁶. Celles de Courtemaîche : *D'or à l'aigle contournée de gueules* (soit : une – l'aigle étant féminine en héraldique – aigle rouge tournée vers la droite – alors que les figures sont en principe toujours tournées vers la gauche dans les armoiries – sur fond jaune), par décision du Conseil communal du 18 novembre 1944 également (fig. 3). La commune a repris avec une légère variante les armoiries de la famille franc-comtoise de Cusance, héritière des nobles de Courtemaîche. On trouve leurs armes sculptées sur la façade d'une maison du village⁷. Une décision de l'Assemblée communale du 16 juin 1944 homologua les armes de Montignez, blasonnées : *De gueules à trois cœurs d'or*



Fig. 3: Armoiries de Courtemaîche (Armorial du Jura bernois, 1952)

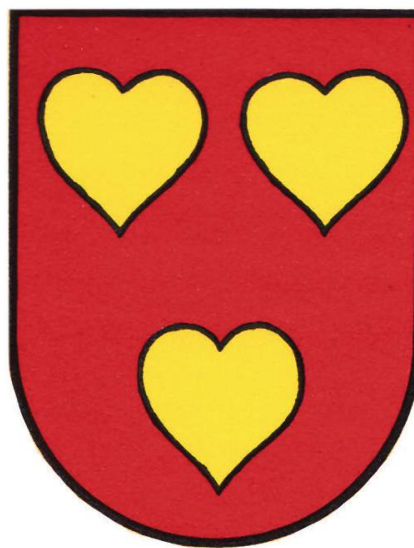


Fig. 4: Armoiries de Montignez (Armorial du Jura bernois, 1952)

(soit : trois cœurs jaunes sur fond rouge) (fig. 4). *La commune de Montignez a relevé les armoiries du chevalier Hugo Chrumbegasse de Montignez, 1242*⁸.

De l'art du compromis...

Appelé à son tour à émettre un avis, le soussigné, alors président de la Société Suisse d'Héraldique, emboucha d'abord la même trompette que Hans Rüegg, ancien trésorier de ladite société. Toutefois, pour éviter la rupture du dialogue et un stérile bras de fer héraldico-politique, il finit par accepter d'envisager un compromis tenant compte du souhait exprès des autorités locales, à la suite notamment d'un entretien avec Monsieur Michel Choffat, le maire de la nouvelle commune. L'intention initiale du Conseil méritait indéniablement respect et considération : elle consistait à combiner graphiquement les figures des anciennes armoiries, à lier ou relier en quelque sorte ces motifs, témoignant de la volonté d'union dans la fusion et non d'une simple addition, d'un conglomérat de communautés désireuses de conserver chacune leur identité, au dam de l'unité communale nouvelle. Toutefois, ce qui est licite pour un logo et pour toutes sortes d'autres produits graphiques, soit la liberté créative, ne tient pas habituellement compte de règles aussi contraignantes que celles qui régissent la confection d'armoiries. C'est ce qui fit éliminer des propositions peut-être intéressantes, mais trop éloignées des exigences de l'art du blason. Inutile de préciser que, dans ce contexte, le concours lancé auprès des écoliers des



Fig. 5: Armoiries de Courchavon (Armorial du Jura bernois, 1952)



Fig. 6: Projet issu d'un concours dans le cadre scolaire, avec la commune de Courchavon

trois communes, plus ceux de Courchavon, pour le choix des armes de Basse-Allaine allait inévitablement faire long feu, quelles que fussent les «bonnes intentions» qui avaient présidé à cette idée originale, mais peu réaliste en l'occurrence (fig. 5 – 6).

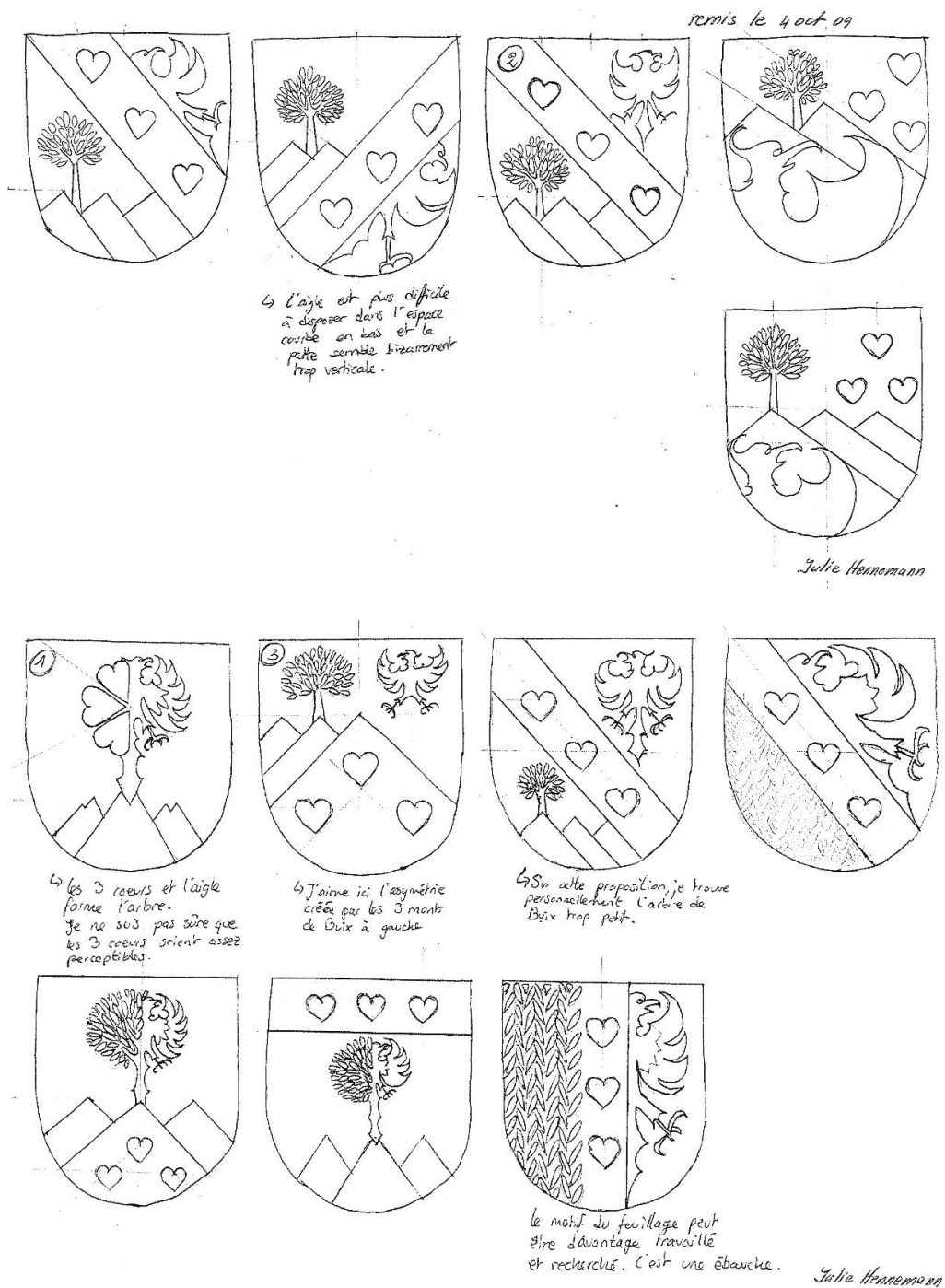


Fig. 7: Projets de Julie Hennemann, 4 octobre 2009. Ce sont les 3^e écus, de gauche à droite, des 1^{er} et 3^e rangs qui serviront à l'élaboration du blason définitif

... à un heureux résultat

S'ensuivit donc une série de nouvelles esquisses, œuvre pour la plupart de Julie Hennemann, jeune citoyenne de Basse-Allaine, étudiante en architecture à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), dont le coup de crayon témoignait d'un talent certain pour le dessin, en toute ignorance avouée, au départ, des règles de l'héraldique. Parmi ses nombreuses suggestions, celle qui parut le mieux convenir à la fois au maintien des armes antérieures et aux usages héraldiques remonte à octobre 2009 déjà : une bande chargée des trois cœurs de Montignez, séparant l'aigle éployée de Courtemaîche et le buis de Buix (fig. 7). Substituée à la bande dans un dessin ultérieur (25 mai 2010), la barre présentait l'avantage, pour l'équilibre de la composition, de renoncer à l'aigle contournée des armoiries de Courtemaîche (fig. 8). Néanmoins, la légère modification imposée à chacune des anciennes figures demeurerait un argument clef pour la continuité dans une certaine diversité.

Une fois le dévolu jeté sur la composition à la bande, sa mise au net, même si elle a duré encore presque une année, ne tint plus qu'à des retouches d'ordre graphique, dans le respect des couleurs « d'origine ». A ce stade ultime, la disponibilité et la souplesse des collaborateurs de l'atelier Ivimédia S.A., de Delémont, mandaté par la commune pour l'exécution définitive, ont été exemplaires, se pliant de bon gré aux directives du soussigné. Ultime (re)touche démocratique : Monsieur le maire s'est avisé, au dernier moment, que si le buis de Buix comptait six racines, ayant perdu au passage, il faut le signaler, les trois rocs sur lesquels il était censé croître, les ailes de l'aigle de Courtemaîche portaient, elles, sept plumes

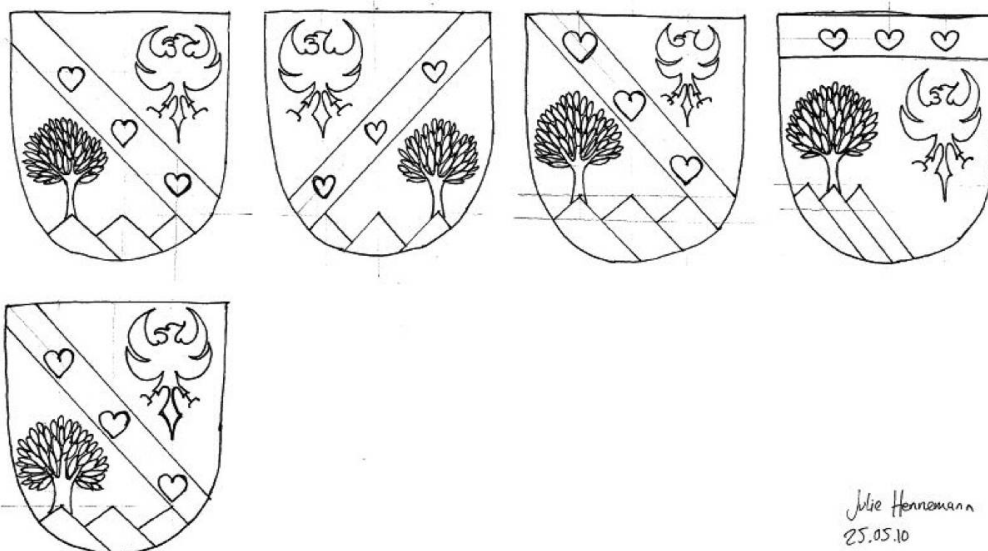


Fig. 8 : Projets de Julie Hennemann à la bande, à la barre et au chef, 25 mai 2010

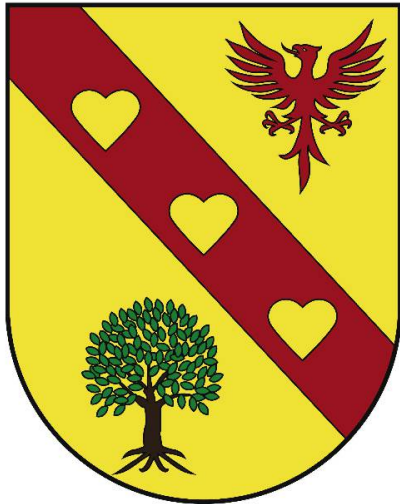


Fig. 9: Armoiries de Basse-Allaine, avant-dernier état, atelier ivimédia S.A., Delémont

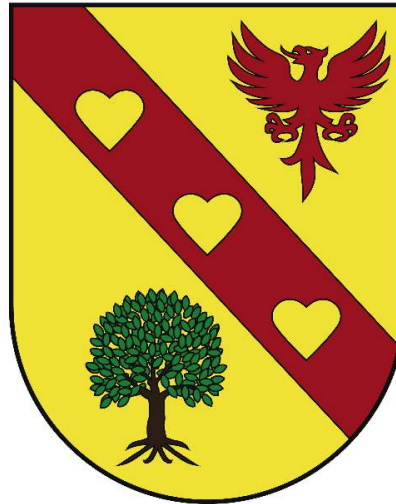


Fig. 10: Armoiries de Basse-Allaine, état final, atelier ivimédia S.A., Delémont

chacune (fig. 9). Il convenait donc de les amputer d'une... ou d'enrichir l'arbre d'une racine supplémentaire – ce qui fut fait. On est en république ou on n'y est pas ! Le produit final (fig. 10), pour parler en termes économiques si prisés de nos jours, a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 2 septembre 2010. Et l'Assemblée communale du 4 novembre suivant a accepté à l'unanimité le projet des nouvelles armoiries pour la nouvelle commune de Basse-Allaine. Leur présentation officielle à la population a eu lieu lors d'une cérémonie tenue à Courtemaîche le 7 octobre 2011. Leur blasonnement est : *D'or à la bande de gueules chargée de trois cœurs d'or accompagnée en chef d'une aigle de gueules et en pointe d'un buis au naturel* (soit : sur un fond jaune, un élément diagonal rouge montant d'en bas à droite en haut à gauche, sur lequel sont figurés trois cœurs jaunes, avec une aigle rouge en haut à droite et un buis de couleur nature en bas à gauche).

En guise de conclusion... ouverte sur l'avenir

Pour finir, voici les considérations sur ces armoiries d'un «voisin» franc-comtois, Nicolas Vernot, jeune historien qui fait, déjà, autorité en la matière⁹ : *Le vœu des communes nouvelles d'intégrer absolument un élément héraldique de chacune des localités est évidemment un frein à la créativité. Cela étant, la chance de la commune de Basse-Allaine est que finalement, les couleurs étaient suffisamment proches et les meubles suffisamment harmonieux pour que le résultat à la bande accompagnée soit tout à fait convenable et plutôt homogène. Peut-être aurait-on pu imaginer un meuble composite du type : un cœur ailé d'où sont issant trois rameaux*

*de buis, qui associait à la fois un meuble de chaque commune et pouvait se prêter à une interprétation plus allégorique : d'un seul cœur, la nouvelle commune prend son envol et donne naissance à des projets pérennes comme le buis... mais il est toujours facile de dire, après coup, qu'il en aurait mieux été différemment*¹⁰...

Que n'avons-nous connu, consulté et fréquenté plus tôt Nicolas Vernot ? Mais rien n'est perdu : lors de la prochaine agrégation de commune (une ou plusieurs), l'occasion rêvée d'une création nouvelle, avec ou sans reprise des éléments actuels, pourrait, pourra devenir réalité.

Gaëtan Cassina, né en 1942 à La Chaux-de-Fonds, habite Vétroz (VS). Docteur ès lettres de l'université de Fribourg (1981), auteur des Monuments d'art et d'histoire pour le Valais central (depuis 1976), professeur associé d'histoire de l'art monumental régional à l'université de Lausanne (1994-2009). Président de la section Valais de la Société jurassienne d'Emulation, vice-président de la Société Suisse d'Héraldique, trésorier de l'Académie Internationale d'Héraldique. Nombreuses publications sur le patrimoine artistique et historique du Valais, de Vaud, du Jura et du Tessin.

NOTES

¹ Gaëtan CASSINA-CORBAT, « Les armoiries de la nouvelle commune de Clos du Doubs (JU) », dans *AHS* 2010-II, p. 183-191.

² François Noirjean, archiviste cantonal du Jura, extrait du courriel 2038/24 adressé au maire de Basse-Allaine le 28 avril 2009, et qui ajoutait : *Cette manière de procéder complique d'emblée la discussion et les avis, et il n'est pas nécessaire d'être prophète en Israël ou en Ajoie pour imaginer que d'aucuns pourraient bien entonner le fameux refrain de l'autonomie communale, de l'intervention de services cantonaux, voire d'experts extérieurs à la République et Canton du Jura... Ceci dit pour préciser mon impression initiale.*

³ Lettre du 22 avril 2009 au Conseil communal de Basse-Allaine (en allemand), traduite partiellement et résumée par François Noirjean dans son courriel 2038/24 cité dans la note précédente.

⁴ Henri MOUTTET, ancien conseiller d'Etat, « Introduction », dans Charles-Emile METTLER, *Armorial des communes du Jura bernois*, Porrentruy, Lithogr. Frossard, 1952, p. VII.

⁵ Ali REBETEZ, président central de la Société jurassienne d'Emulation, « Avant-propos », dans *op. cit.* note 4, p. XII.

⁶ Charles-Emile METTLER, *op. cit.* note 4, Buix.

⁷ *Ibidem*, Courtemaîche.

⁸ *Ibidem*, Montignez.

⁹ Nicolas Vernot (*1975) a dessiné ses premières armoiries communales à dix-huit ans. Passionné d'héraldique, d'emblématique et de symbolique, il assure des vacances dans une université de la région parisienne tout en préparant une thèse de doctorat à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris, sous la direction du maître incontesté de la science héraldique contemporaine, le professeur Michel Pastoureau. Voir son site internet : <http://nicolasvernot.free.fr>

¹⁰ Courriel de Nicolas Vernot au soussigné, 7 septembre 2011.